



C - CORROSIF
Peut entraîner une action destructive sur les tissus vivants.



E - EXPLOSIF
Peut exploser sous l'effet d'une flamme ou d'un choc violent.



O - COMBURANT
Dégage une forte chaleur au contact avec d'autres produits, notamment des substances inflammables.



F - FACILEMENT INFLAMMABLE
F+ - EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE



T - TOXIQUE
T+ TRÈS TOXIQUE
Peut entraîner des risques graves
Très toxique
Peut entraîner des risques extrêmement graves par inhalation ou pénétration cutanée.



N - DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Dangereux pour l'environnement
Pour la faune, la flore, l'eau



XI - IRRITANT
XN - NOCIF
Peut provoquer une réaction inflammatoire par contact avec la peau et les muqueuses.

REGLES D'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Un produit phytosanitaire est un produit antiparasitaire visant à protéger et/ou guérir des plantes. C'est une sorte de médicament des plantes. Il est aussi appelé produit phytopharmaceutique ou dans le langage courant : pesticide.

Depuis le 1er janvier 2007, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite à **moins de 5 mètres** d'un cours d'eau représenté sur une carte IGN (fleuves, rivières, ruisseaux), et à **moins d'1 mètre** sur tout le reste du réseau hydrographique (fossé, pièce d'eau, puits, forage, zone inondée).

L'utilisateur de produits phytosanitaires est responsable des conséquences de son traitement. Il doit prendre en compte les conditions climatiques (vent et pluie) pendant et après l'application du produit. En cas d'infraction, les peines encourues sont fixées par le Code Rural et en cas de faits nuisibles sur la santé et/ou dommage à la faune et à la flore, par le Code de l'Environnement à l'article L216-6 (jusqu'à 75.000€* d'amende et 2 ans d'emprisonnement).

Le Maire, la cellule de protection de l'environnement et la police de l'eau sont chargés de faire appliquer cette réglementation ; des contrôles sont régulièrement effectués.

Attention : des contrôles sont actuellement effectués sur notre territoire par la police de l'eau.

Concrètement : Ne pas traiter les pelouses, les trottoirs, et toute autre espace qui jouxtent les zones de ruissellement, les fosses, les étangs, les puits, les ruisseaux. Respecter les délais avant de pénétrer sur les lieux traités. Sur les étiquettes figurent les symboles et indications de danger afin de protéger l'utilisateur et l'environnement.

◀ **Consultez attentivement l'étiquette du produit que vous allez utiliser**

Des solutions respectueuses de l'environnement :
- Laisser pousser les dites « mauvaises » herbes, utiles pour la bio-diversité (préservation des insectes...)

- Adopter des méthodes de désherbage manuelles : arrachage à la main ou utilisation d'outils mécaniques (la binette)
- Utiliser une méthode alternative : désherbage thermique (chalumeau) ou avec de l'eau chaude (eau de cuisson des légumes par exemple)

Depuis 3 ans, la commune de Saint Lumine n'utilise plus de produit phyto-pharmaceutiques. Elle est entrée dans une phase de gestion différenciée des espaces verts, qui s'inscrit dans le développement durable.

Qu'est-ce que la gestion différenciée ?

C'est un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Ainsi, nous appliquerons un entretien annuel de certaines zones tels les chemins de remembrement, un entretien hebdomadaire pour les entrées du bourg et les abords de la mairie, et un entretien au rythme de la pousse des végétaux et des besoins des habitants dans les zones résidentielles. Ce travail de mise en place de la gestion différenciée se fera en relation avec les habitants des lotissements notamment.

Le conseil de Pierrick

Pour limiter les dégâts occasionnés par les vers, limaces, escargots : Cueillir 1 kg de fougère aigle (grande fougère que l'on trouve auprès des rivières). Mélanger à 10 litres d'eau de récupération. Laisser macérer durant toute la fermentation (bulles qui remontent à la surface 8 à 10 jours selon la température) puis retirer les feuilles. Prendre 1 litre de cet extrait fermenté et le diluer à 10 litres d'eau. Arroser les sols, les fruitiers, les plantations

DATES À RETENIR

12 juin :
Assemblée générale du foot Salle des Garennes à St Lumine - 19 h

13 juin : Kermesse de l'école Sainte Jeanne d'Arc – repas en soirée

19 juin :
Assemblée générale du Basket à Salle des sports à St Lumine - 18h30

20 juin :
inscriptions foot à St Lumine de 14h à 17h30

21 juin :
forum des associations à 15 h

26 juin :
accueil des nouveaux élèves à l'école Lucie Aubrac à 18h30

4 juillet : concours de pétanque (p'tit luminais)

27 août :
don du sang 16h30

5 septembre :
concours de pétanque (p'tit luminais)

5 septembre
concours de boules en bois 14h15

12-13 septembre
randissimo



pour dépôt d'infos ou de messages :
à faire paraître dans le prochain numéro du Fil,
• Mairie : saintluminedecisson@free.fr



FLASH INFOS LUMINAIS



Naissances	
Lilian Averty	le 22/03/2209
Jade Marquet	le 07/04/2009
Luna Cueto	le 12/04/2009
Léa Maussion	le 17/04/2009
Guilhem Charles	le 04/05/2009
Nathael Carteron	le 06/05/2009
Mariages	
Laurent Epiard et Flore-Anne Lemaître	le 23/05/2009

Samedi 20 juin
Espace des Garennes

2^{ème} FORUM DES ASSOCIATIONS A SAINT LUMINE

15h00 à 18h00

à 19h00
CONS'CAV
Reprises rock internationales
A L'AUBE
Tribute TELEPHONE et JEAN-LOUIS AUBERT

restauration sur place le soir
SAINT LUMINE DE CLISSON

« Dessine ta commune »

Troisième du concours : **Justine Lefort**

CONCOURS DE DESSINS

La municipalité propose aux enfants de 3 à 11 ans et résidants à Saint Lumine de Clisson, un concours de dessin sur le thème : « La campagne à Saint Lumine de Clisson ».

Trois dessins seront sélectionnés pour paraître en page de garde des prochains bulletins municipaux. Le résultat du concours sera proclamé lors du forum des associations le 20 juin.

Les enfants pourront déposer leur dessin de format 21x29,7, à la mairie ou à l'accueil périscolaire, ainsi qu'au forum au stand de la municipalité. Nom, prénom, adresse et date de naissance devront être portés au dos.

Tous à vos crayons

Du côté de la CCVC

Piscine : portes-ouvertes le 13 juin : visite guidée des équipements (filtration, bassins...) exposition sur les métiers, activités et événements de la piscine Aqua'Val.

Du côté de la Mairie



Catherine Dudouit, secrétaire générale, ayant postulé pour un poste à la mairie de Mouzillon est remplacée par **Pierre Paillard** à compter du 1er juin 2009.

DIVERS

Un logement T3 en rez de chaussée est disponible à la location à la résidence du vignoble (425.50 €/mois). Contacter la mairie.

Il est rappelé que tous les travaux de busage des ruisseaux sont soumis à autorisation de la DDE. Une demande doit être au préalable formulée en mairie.

Dans les semaines à venir, des agents assermentés seront chargés du contrôle de la redevance audiovisuelle sur la Commune. Ils procéderont à une opération de vérification portant sur la détention d'appareils récepteurs de télévision auprès des habitants.

ENFANCE

Les cabanes de Filomaine : Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans le lundi matin et les journées du mardi, jeudi et vendredi.

Possibilité d'accueils réguliers. Les dossiers sont à déposer à la halte garderie Les Tanneries à Aigrefeuille 02.40.33.53.67

L'Ecole des parents et des éducateurs propose des permanences de soutien aux parents dans les centres médico sociaux de Vallet et Aigrefeuille pour :

- Etre écoutés, soutenus, guidés, accompagnés dans la fonction parentale.
- Echanger sur une situation personnelle qui interroge ou pose problème entretiens gratuits

Permanences ouvertes à tous les parents d'enfants et d'adolescents du vignoble sur RDV au 02.28.21.21.00

Restaurant scolaire

Du nouveau dans les assiettes :

- Des aliments bio ou issus de l'agriculture raisonnée
- Des produits locaux.

Une réflexion entre élus, parents d'élèves, enseignants et la société de restauration va être engagée pour poursuivre dans ce sens.

Pensez aux inscriptions de vos enfants au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire pour la prochaine rentrée.

Ecole Lucie Aubrac

Inscriptions à l'école pour les enfants nés entre 1998 et 2007. Prendre contact par téléphone 02.40.03.85.20 ou venir directement à l'école.

Fête d'école organisée par les parents d'élèves et l'amicale laïque **le 26 juin en soirée.**

Une exposition ouverte à tous en juin à l'école :

Exposition de portraits « instants de vie » initiée par le CAT Biocat de Gétigné : « mise en valeur de la personne handicapée dans sa dignité et dans son humanité ». Elle sera le point de départ d'un travail entre l'école et le CAT : travail sur la différence, le handicap, le développement durable, l'environnement et l'agriculture biologique.

Ecole Sainte Jeanne d'Arc

Inscriptions au 02.40.54.71.05 ou le lundi auprès de la directrice. **Kermesse le 13 juin** à partir de 15 heures et repas en soirée.

CALECHE

Inscriptions pour les vacances d'été à l'accueil de loisirs à Saint Hilaire de Clisson.



Virginie Bretaudeau

19, La Brardière
44190 Saint-Lumine de Clisson
Email : mao_maquettes@yahoo.fr
www.mao-maquettes.com

Virginie Bretaudeau est maquettiste. Son métier : la réalisation de projets immobiliers. Depuis novembre 2008, Virginie est prête à exercer sa profession. Elle réalise des maquettes architecturales pour des promoteurs immobiliers, des architectes. Son rôle est également de faire découvrir aux habitants des nouveaux aménagements possibles dans des projets d'urbanisme. Pour effectuer son travail, Virginie a aménagé un atelier dans son garage, elle attend maintenant la 1ère commande d'un architecte ou de collectivité locale pour réaliser une maquette suivant les directives données.

Evelyne Leroy

10 la villardant
44190 Saint Lumine de Clisson
Tél. 02 40 54 43 02
Portable 06 77 84 08 45
leroyevelyne@orange.fr



Assistante administrative indépendante.

POUR QUI ? Pour les petites et moyennes entreprises, les artisans, les commerçants, les professions libérales, les viticulteurs, les agriculteurs...

COMMENT ? A l'écoute de vos besoins, j'établis un devis gratuit que vous me retournez accepté. Vous transmettez vos documents de la manière qui vous convient. Je réalise la prestation dans les meilleurs délais et vous rends le travail effectué...

DU CÔTÉ DU CONSEIL

Séance du 5 mars 2009

Augmentation de 2 % sur la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti. Pas d'augmentation de la taxe sur le foncier non bâti. Sous réserve de l'accord de subventions du conseil général, le conseil municipal a décidé

- une remise en état de voirie pour 7000 m² dans différents villages. montant des travaux : 5 000 € - Montant de la subvention demandée (45%) : 2 250 €.

- la réalisation d'une raquette de retournement au lieu dit « Le Tremblay » pour la manœuvre des cars scolaires, camion poubelle et véhicules de secours. Montant estimé des travaux : 17 153.50 €. HT. Montant de la subvention non connu

Séance du 9 avril 2009

Vote du budget primitif 2009 - Dépenses et recettes de fonctionnement 1 124 326 €. Dépenses et recettes d'investissement 377 263 €.

Séance du 7 mai 2009

Remboursement anticipé d'une partie du prêt relais consenti dans le cadre des travaux d'assainissement du village du Pay. Le montant remboursé par anticipation sera de 200 000 € sur un prêt total de 400 000 €.

Vote de subventions de 630 € (0.36€ x 1750 habitants) attribuées au comités de jumelage de KLETTGAU et d'ALATRI

Renouvellement de la convention entre la halte garderie « les cabanes de filomaine » et la mairie de Saint Lumine. Signature d'une convention entre les écoles et la bibliothèque municipale
Etude d'une mise à disposition du local des jeunes en dehors des horaires d'ouverture avec la présence de l'animatrice d'ANIMAJE.

Nomination de délégués communaux : Karine Gasparini : commission accessibilité. Patrick Picard : correspondant défense

Séance du 4 juin 2009

Pas d'augmentation des tarifs du restaurant scolaire :
Repas enfants : 3.28 € Repas adulte : de 4.64 € à 5.67 €

Augmentation de 2 % du tarif de l'accueil périscolaire
Tarif à l'heure décompté au ¼ d'heure

Qf < 533 €	2,06 €	Qf > 1070 €	2,84 €
Qf > 533 €	2,48 €	Qf > 1300 €	2,92 €
Qf > 838 €	2,67 €	Utilisation ponctuelle 1,53 € l'heure	

Association ARPEJ : attribution d'une subvention pour la scolarisation de deux enfants luminais en situation de handicap.

SPORTS

Le badminton luminais propose aux plus de 18 ans un entraînement le mercredi soir et match le dimanche matin à la salle des garennes.

Démarrage le 9 septembre

Contacts : **Denis Blot** 06.08.68.01.33
Florent Brécheteau : 06.71.72.30.76

randissimo

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2009

Dans le cadre de la manifestation «Randissimo» organisée par l'Office du Tourisme de la Vallée de Clisson, en partenariat avec les communes les clubs de randonnée pédestre et clubs de canoë de la Vallée de Clisson, la commune de Saint Lumine de Clisson proposera une randonnée le samedi 12 sur un parcours de 10 kilomètres environ, sur le circuit de la campagne.

Une guinguette spécialement installée pour la randonnée, accueillera les randonneurs en fin de parcours au camping «coin de ciel» du Tremblay. Un marché de produits locaux sera proposé aux marcheurs. Enfin, pour ceux qui le souhaitent une restauration payante pourra se faire sur place dans une ambiance musicale.

Départ à 16h du camping «coin de ciel» au tremblay.

5 autres randonnées pédestres ainsi que 2 circuits canoë sont également proposés dans le cadre de cette manifestation sur les autres communes de la Vallée de Clisson.

Office du Tourisme: 02 40 54 02 95
ou www.valleedecisson.fr

